

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	5
Absents non représentés :	1

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 014-211407127-20240618-08CM2024036-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/06/2024**

Référence de la délibération : 08-CM-2024-036
Date de convocation du CM : 12/06/2024

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 18/06/2024**

08-CM-2024-036 – Rapport d'activité 2022 - Communauté Urbaine CAEN la mer

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,
Vu la commission Finances, Personnel et Administration générale du 29 mai 2024,

Considérant que la Communauté Urbaine CAEN la mer a transmis son rapport d'activité de l'année 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité de la Communauté Urbaine Caen la mer pour l'année 2022.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le Maire,

Christian Le Bas



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois
à compter de sa publication.